

Quand on n'a rien à cacher, on ne craint pas tant le grand jour.

Or, maintenant que nous avons la puce à l'oreille — grâce au sermon de dimanche — que M. l'abbé Langevin et ceux qui pensent comme lui essaient de franchir le seuil d'une famille honnête de Montréal, et ils apprendront à leurs dépens que les ressentiments personnels du genre dont il s'agit ne sont pas chose si méprisable, et que, s'il est aisé, en habit sacerdotal et du haut de la chaire, de traiter de lâches ceux qui essaient de revendiquer leur honneur outragé, il ne serait pas aussi prudent d'en faire l'expérience ailleurs.

Nous avons été bafoués trop longtemps : plus de ça, Lisette !

JUNIUS.

## FAIR PLAY

Sous le titre de "Réponse à la *Patrie* et au CANADA-REVUE," le *Quotidien*, un petit journal de Lévis, publie un article signé JUSTICE, dans lequel on essaie de défendre indirectement les infamies dont toute la population de Montréal se plaint, article qu'on nous met au défi de reproduire.

Nous nous hâtons de relever ce défi, ne serait-ce que pour montrer aux autorités ecclésiastiques dans quel pétrin les fourrent certains défenseurs qui nous ont tout l'air de prêcher pour leur paroisse.

Vous êtes orfèvre, monsieur Josse !

L'article en question débute ainsi :

Les lecteurs du *Quotidien* ont pu lire hier la réponse noblement indignée du *Courrier du Canada* aux articles de la *Patrie* et de la CANADA-REVUE sur les récents scandales.

Nous y souscrivons de tout cœur. Nous louons aussi la *Vérité* et le *Matin* de l'attitude qu'ils ont prise.

Il nous semble que c'est pour nous un devoir et un droit de joindre nos protestations aux leurs.

C'est-à-dire que l'auteur se joint à ceux qui essaient de baillonner et d'intimider les honnêtes gens qui prennent en main la cause de la morale et de la religion, qui veulent défendre l'honneur de leurs foyers, qui veulent un clergé respectable, et qui prétendent que le prêtre doit être un disciple de Jésus et non l'ouvrier de Satan.

Continuons notre reproduction :

Nous faisons plus : Nous demandons à la CANADA-REVUE et à la *Patrie* de reproduire notre article. *C'est un acte de justice que ceux qui sont attaqués soient défendus là même où se fait l'attaque.*

Ah ! ah ! c'est bien nouveau, cette théorie !

C'est donc un acte de justice que ceux qui sont attaqués puissent se défendre là même où on les attaque.

Nous n'avons guère eu l'occasion de prendre avantage de cette manière d'entendre la justice.

Les pauvres libéraux non plus, quand les dénonciations échevelées que l'on sait leur tombaient sur la tête tous les dimanches du haut de la chaire.

Bien loin d'être conviés à répondre dans la chaire, ils n'avaient pas même le droit de répondre sur les hustings, pas même le droit de répondre dans un journal, sans être anathématisés comme des impies qui avaient l'audace d'attaquer le clergé.

Plus que cela, on ne permettait même pas à un homme diffamé par un prêtre de s'adresser aux tribunaux civils.

Il est vrai qu'on leur offrait un autre tribunal composé de prêtres, qui ont — ils l'admettent — pour principe le fameux axiôme tant en vogue aujourd'hui, à propos des récents scandales, qu'il ne faut pas condamner un prêtre, car cela fait du tort à la religion.

Néanmoins, comme notre journal est "un ennemi de toute justice et de toute vérité," nous acceptons la théorie momentanée de notre adversaire, et nous ouvrons nos colonnes à son article *tout entier*, ne serait-ce que pour faire voir aux gens impartiaux le contraste qui existe parfois entre certains saints homme comme notre contradicteur et certains mécréants comme nous.

Les écrivains de la REVUE et de la *Patrie* se targuent de frapper au visage, comme les soldats de César à Pharsale, eh bien ! qu'ils montrent qu'ils ne craignent pas la lutte en face.

Très bien ! nous en avons vu d'autres, allez !

Nous n'entreprenons pas une polémique, nous donnons une réponse, et nous voulons le faire avec calme.

Vous allez voir cela tout à l'heure, ce calme !

Pour l'opération césarienne pratiquée à Garthby, l'ignorance ou la mauvaise foi est d'une si grande évidence que nous ne nous y arrêtons pas.

Tiens ! il est assez rare qu'on ait comme cela une occasion de montrer l'ignorance et la mauvaise foi de ses adversaires, et qu'on ne s'y arrête pas seulement un instant. Il nous semble pourtant que ce serait le moment de s'y arrêter.

Il y aurait quelques détails à relever dans l'étude de M. Globensky sur l'affaire de Chambly. Il y a là un concile de Lyon sous Grégoire XVI qui fait rêver ; et certaine prétendue parole de Lacordaire, *qu'il serait bien difficile de sauver de l'hérésie*. Une opinion de St. Thomas sur le sort des enfants morts sans baptême est aussi donnée comme peu suivie, tandis que c'est l'opinion la plus commune des théologiens modernes. Au reste, l'article est écrit avec dignité, et si l'on n'adopte pas toutes les conclusions de son auteur on ne saurait du moins lui refuser le respect.

Pourquoi donc vous gêner ?

Mais pour excuser un prêtre qui refuse de baptiser un enfant, et par conséquent expose volontairement et sciemment le salut d'une âme parce qu'un père a négligé de payer une taxe imposée pour remédier à l'insuffisance d'un régime dont il n'est pas permis de discuter la valeur, vous auriez tort de ne pas attaquer de front la décision d'un concile et la doctrine d'une des plus grandes illustrations du catholicisme dans notre siècle !

Grégoire XVI, Lacordaire, qu'est-ce que c'est que cela devant le curé de Chambly ? surtout devant les deux piastres réclamées par lui, et qui valaient plus à ses yeux, paraît-il, que le salut d'une de ces âmes que son évêque lui avait confiées.

Vraiment, monsieur le défenseur du clergé est prot modeste.